UROSMPLR Toulouse le 27 avril 2025

Destinataires : CA FNROS et autres UR – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités sociales

Dépêche du 23 avril 2025 : Philippe Rioux : La Cour des Comptes « alors que l’équilibre financier du système de retraite s’était dégradé de 2002 à 2010, il s’est depuis progressivement rétabli malgré l’arrivée à l’âge de la retraite des générations du babyboom. En 2023, le système de retraites a été excédentaire de 8,5 milliards d’euros, ce qui peut s’expliquer par deux facteurs principaux. D’abord, les nombreuses réformes intervenues depuis 2003 ont permis, entre 2010 et 2023, un recul de 2 ans et 2 mois de l’âge réel auquel les actifs partent en retraite. Ensuite, l’accélération de l’inflation, qui s’est répercutée plus rapidement sur les recettes que sur les dépenses de pension, a amélioré provisoirement la situation financière de 4 milliards en 2003 et dégradé d’autant celle de 2024 ».

Tous les régimes ne sont pas à l’équilibre : le régime général et celui ces salariés agricoles restent précaires, la caisse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers est en déficit, tandis que les régimes complémentaires et ceux des professions libérales sont excédentaires.

La Cour des Comptes : s’agissant de la réforme de 2023, les effets sur l’équilibre financier du seul système de retraites, tous régimes inclus, ont été estimés autour de 10 milliards d’euros à horizon 2030, avant de se réduire. Les déficits futurs seraient augmentés d’autant, en l’absence de réforme ».

Le rapport de l’âge légal de départ a poussé entre 150000 et 200000 seniors qui ne touchent ni chômage, ni pension, dans un « sas de précarité ».

Le média Social 24 avril 2025 : A l’occasion d’un colloque au ministère, le 23 avril, la ministre déléguée chargée de l’autonomie a annoncé la généralisation du service public, départemental de l’autonomie (SPDA), après la phase de préfiguration engagée dans 18 départements. Le SPDA a été consacré par la loi « bien vieillir » du 8 avril 2024.

Le média Social 25 avril 2025 : Aide à domicile : « soit les départements assument leur compétence, soit ils la rendent ». Alors que les signes se multiplient d’une fragilisation du secteur de l’aide à domicile, la Fédération UNA publie une lettre ouverte à ses financeurs pour les appeler à réagir avant qu’il ne soit trop tard. Elle demande d’arrêter la

« guéguerre » entre l’Etat et les départements ert de clarifier le rôle de chacun.

Francis De Block

1